



<http://www.rp59.fr>

Racines et Patrimoine En Avesnois

Editorial

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le mercredi 20 février à Rousies, en présence des représentants de la municipalité.

Ce fut un moment très convivial. Après les bilans financier et d'activités, les échanges avec les adhérents et la municipalité furent très fructueux.

Le mercredi 27 mars, notre association accueillait le conseil d'administration de l'union régionale des associations de généalogie du 59-62 et Belgique. Neuf associations étaient représentées.

La base de données « actes en ligne » dépasse les 552 000 entrées. Il est possible d'y trouver les dépouillements de naissance de 101 communes ou paroisses, 138 pour les maria-

ges et 86 pour les décès.

De nombreuses mises à jour sont effectuées, grâce aux nombreux bénévoles, qu'il faut remercier pour leur travail.

Vous pouvez nous aider en participant au dépouillement partiel d'une commune ou d'une table décennale. Pour cela contactez-moi par mail ou lors d'une permanence.

Les archives de Belgique sont en ligne depuis quelques semaines.

Prochaines rencontres: du 7 au 9 mai salle des fêtes de Rousies, pour notre 8e exposition. Voir l'article.

Alain Delfosse

Quelques outils à votre disposition

Le forum internet

<http://fr.groups.yahoo.com/group/avesnois/>

La base de données « actes en ligne »

<http://www.rp59.fr> onglet « actes en ligne »

La table des mariages

<http://www.rp59.fr> onglet « table des mariages »

La liste des communes numérisées

<http://www.rp59.fr> onglet « numérisations »

DANS CE NUMÉRO :

Edito	1
Les outils	1
De Gaulle: un ascendant Allemand	2
1914-1918: témoignages	3
L'ordre de la libération	10
Concession en 1935	12
Assemblée Générale	13
8e expo de l'ascension	13
Traces d'his- toire	15
Gille Vaast Cerisier	18
CA URAG à Rousies	19

DE GAULLE: UN ASCENDANT ALLEMAND

Le samedi 26 septembre 1956, le président de la République, Charles de Gaulle, rend visite à Maubeuge, accueilli par le docteur Forest.

Une phrase qu'il prononçât lors de son discours avait frappé les esprits. Elle faisait allusion à des raisons apparemment personnelles qu'avait l'orateur de saluer tout particulièrement Maubeuge. Une explication put être trouvée quand, à quelque temps de là, le général de Gaulle, au cours d'un périple en Allemagne, fit allusion à l'un des ses ancêtres allemands, un Badois du nom de Louis-Philippe Kolb. Ce dernier était soldat au service de la France, incorporé au régiment suisse de Reinach, et vint tenir garnison à Maubeuge un peu avant la révolution. Il y fit la connaissance d'une jeune fille, Marie Anne Nicot, avec laquelle il se maria en 1790. Voici le texte: "le 23 novembre 1790, en vertu de la commission de Monseigneur l'Archevêque de Cambrai, comme délégué du Saint-Siège, à l'effet de faire mettre à exécution la dispense du Saint-Père en date du dix neuf de ce mois, signé Martin, vicaire général, vu la permission de Monsieur de Granvillers, colonel du Régiment de Reinach-Suisse, et le consentement des parents, ont été mariés par devant nous, Jean Théodore Joseph Demeuldre, curé dans la maison de l'Oratoire de Maubeuge, Louis Philippe Kolb, garçon âgé de vingt neuf ans, sergent-major au régiment de Reinach-Suisse en garnison dans cette ville, professant le luthéranisme, fils légitime de Louis Kolb et de Marie Anne Heidon, natif de Groithingen, province de Baden, et Marie Anne Nicot, fille légitime de feu François Ignace Nicot et de Constance Lefort, âgée de vingt et un an, née et attachée au susdit régiment, professant la religion catholique, apostolique et romaine, domiciliée en cette paroisse.

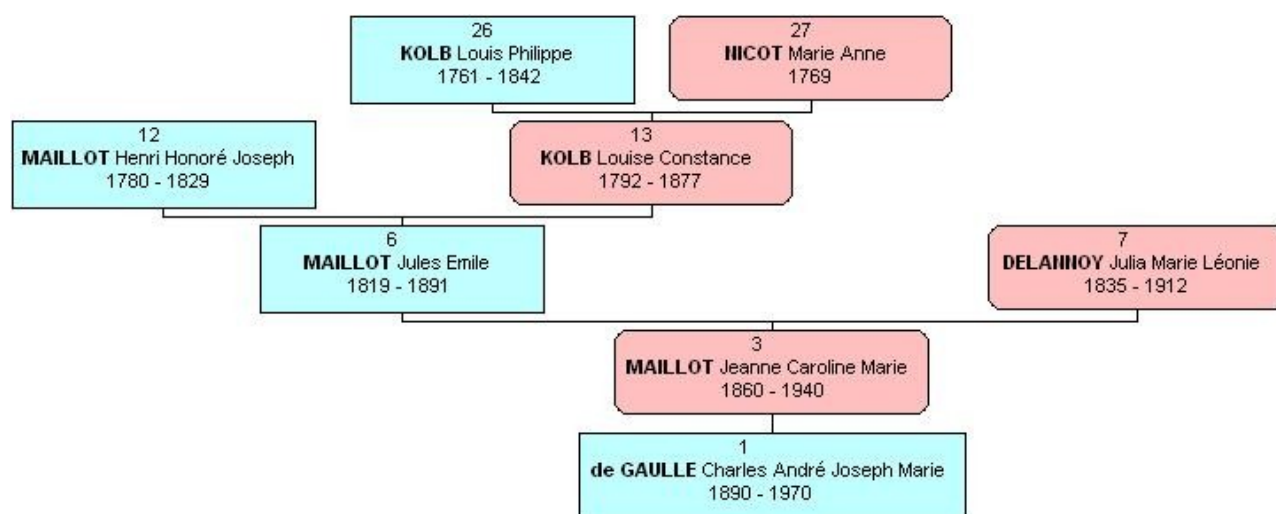


Le Général De Gaulle et le Dr Forest, le 26/09/1959

L'époux s'est engagé à laisser à son épouse l'exercice libre de la religion catholique, apostolique et romaine, sans la molester en aucune façon sur cet objet. Il s'est engagé de plus à lui laisser élever dans la même religion tous les enfants qui naîtront de ce mariage. Ont été témoins: Michel Buschoff, Alsacien, officier dudit régiment, et Charles Sturler, de la principauté de Corrancy, diocèse de Bâle, lesquels ont signé, de ce interpellés."

Le régiment dissous, Le couple vint s'installer à Lille où il fit souche.

Ascendance:



FERRIERE LA GRANDE PENDANT L'OCCUPATION ALLEMANDE ~ 1914-1918 ~

Les instituteurs nous donnent quelques témoignages sur ce que fut l'occupation allemande pendant la première guerre mondiale à travers les « réponses au questionnaire portant sur le territoire occupé par les armées allemandes ». Voici ce que l'on peut trouver sur Ferrière la Grande.

Ecole des filles

Territoire occupé par les armées allemandes

1- Généralités

A) A quelle date les Allemands ont-ils pris possession de votre village?

Le 8 septembre 1914

B) La prise de possession s'est-elle effectuée à la suite d'escarmouches, de combats sanglants ou sans coup férir?

Le village faisant partie du camp retranché de Maubeuge a été occupé en même temps que cette ville après la capitulation.

Durant le siège quelques escarmouches d'avant postes. Plusieurs obus tombèrent dans le village surtout le 7, au cours d'un bombardement ennemi plus intensif destiné à repérer des batteries françaises établies sur la route de Cerfontaine et anéantir celles du fort du Bourdieu.

C) Quelle a été l'attitude de l'autorité militaire à l'égard de la population pendant les premiers jours et dans la suite de l'occupation?

1° premiers jours: le camp retranché s'étant rendu, la prise de possession s'effectue dans le calme; les troupes allemandes défilent en ordre dans les rues.

Les soldats ne se livrent à aucun excès.

Les affiches se succèdent:

- 1- les rassemblements de plus de 2 personnes sont interdits.
- 2- ils est ordonné de laisser brûler toute la nuit une lampe dans chaque maison. Les maisons non illuminées parce que vides d'habitants sont naturellement pillées.
- 3- obligation pour chaque habitant, sous peine de punition très sévère de livrer à l'autorité militaire les armes à feu qu'il possède.
- 4- défense, sous peine de mort, d'aider en quoi que ce soit un prisonnier français ou allié cherchant à s'évader.
- 5- tous les hommes valides sont réquisitionnés pour débarrasser les rues de tous les objets d'équipement militaire qui l'encombrent
- 6- défense de circuler le soir après 7 heures et la matin avant 6 heures
- 7- Les habitants sont invités au calme et au respect des ordonnances ; à cette condition, ils sont assurés de la sécurité la plus parfaite.

En résumé, aucune des atrocités qui s'accomplissent en Belgique.

Les officiers sont assez raides, mais, si la population s'y prêtait, les soldats entraient volontiers en relation.

2^e) Suite de l'occupation : 2 périodes

a) de septembre 1914 à novembre 1916, Ferrière est rattachée au gouvernement général de Belgique. Régime relativement doux : une compagnie de vieux soldats dont les officiers seuls logent chez l'habitant. Le chef de compagnie, commandant de la place, n'intervient pas dans les affaires civiles, le soin en est laissé au maire recevant des ordres du gouvernement civil résidant à Maubeuge. A part l'obligation de rentrer le soir à une heure fixe (8h en hiver, 9h en été) et le contrôle militaire auquel sont astreints tous les hommes en âge d'être sous les drapeaux, la vie de l'habitant est assez peu troublée.

b) de novembre 1916 jusqu'à la fin de l'occupation, Ferrière fait partie de la région d'étapes. Régime beaucoup plus dur que durant la 1^e période :

- 1- nombreux soldats logés chez l'habitant. Obligation pour les hommes de saluer les officiers.
- 2- lourdes contributions de guerre, imposées selon le caprice des kommandanturs
- 3- interdiction de sortir du village sans un laissez passer très rarement accordé.
- 4- suppression du commerce, la vente du tabac et des bonbons est seule tolérée.
- 5- interdiction des stocks de toute nature : 3 mètres d'étoffe ou 5 kg de riz constituent un stock.
- 6- obligation de déclarer certaines matières : cuivre, laine, bicyclettes, voitures, vin, etc...
- 7- réquisition des mêmes objets ainsi que du linge et des meubles.
- 8- réquisition, pour la plus grande partie, des produits de la ferme, de jardin et de la culture.
- 9- perquisitions fréquentes opérées par des gendarmes souvent brutaux.
- 10- les infractions aux ordonnances sont sévèrement punies d'amende et de prison, souvent accompagnées de « schlague ».

En résumé, toutes les libertés sont supprimées. Chacun vit dans la crainte perpétuelle des coups, de la prison, de l'appropriation ou de l'exil.

D) Pouvez vous rapporter quelques propos authentiques tenus par des officiers ou des soldats et qui soient caractéristiques de leur état d'esprit ou de l'opinion publique en Allemagne à cette époque ?

1) « partout où les Allemands ont passé, la route est libre » (Réponse faite par un officier allemand à une personne de Maubeuge qui, après la chute de la place, cherchait à gagner la région de Lille)

2) « quand on le veut, on le veut !... Et nous le voulons » (réflexion d'un soldat allemand au cours d'une discussion sur l'avance des allemands en France)

3) « je parie deux cents marks qu'avant trois semaines le drapeau allemand flottera sur Amiens (paroles d'un sous-officier allemand lors de la seconde poussée vers la Marne)

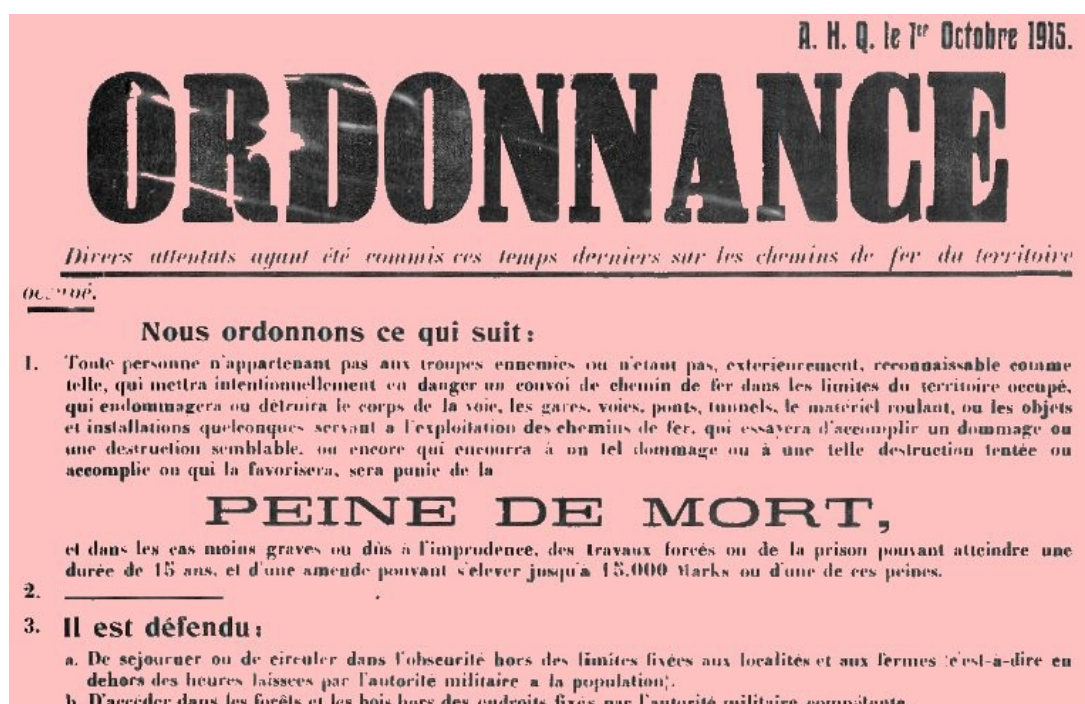
4) « mais il y a un an comme nous a fait fêter en Russie la prise de Verdun » (un officier arrivant de Russie à la nouvelle de la prise de Douaumont par l'armée allemande)

5) « dummheit, dummheit (folie, folie) » (réflexion d'un sous-officier écoutant parler un colonel en 1917. Le colonel prônait la supériorité incontestable du kaiser, de l'armée et de la flotte allemande et démontrait aux troupes la nécessité de continuer la guerre pour continuer cette supériorité

6) « je loge chez vous ! Je n'ai contre vous aucune animosité, mais si mon chef me dit de brûler, je brûle. Seriez-vous mon plus grand ami, je brûle. Je suis avant tout un soldat » (un officier à la personne chez qui il logeait).

E) pouvez-vous citer quelques ordres ou prescriptions émanant de l'autorité ennemie, où se manifestait plus spécialement son système de guerre « aux civils ».

1) pendant la première période un seul fait : un soir d'hiver en 1915, Le lieutenant Bauk, commandant de la place, circulant en état d'ébriété dans le village, traverse la voie ferrée, s'empêtre dans les fils de fer qui la longent, tombe et se blesse. Il accuse les habitants d'avoir tendu des fils sur son passage et ordonne que les notables de la commune se relaient pour monter la garde, jour et nuit sur le théâtre de l'accident. Ceci pendant un mois et en plein hiver. En outre, une amende est infligée à la commune, et la circulation interdite après 5 heures. C'est surtout sous le régime d'étape que la guerre aux civils devient intensive. Dès novembre 1916, vieillards, adultes, adolescents des deux sexes sont embrigadés dans des colonnes de travail forcé. Les plus heureux sont occupés à des travaux de cultures dans la commune même ou ses environs. La plupart sont déportés dans des localités proches du front. Les femmes travaillent aux champs ; les hommes réparent les routes et creusent des tranchées. Les coups de crosse et la faim brisent toutes les résistances. Le séjour en colonne de ces malheureux n'est qu'un long et douloureux martyr. Beaucoup y succombent, et le bataillon disciplinaire de Mœuvres reste à Ferrière de sinistre mémoire.



2) l'autorité militaire allemande augmente les privations de la population par la réquisition de denrées précieuses telles que : lait, beurre, œufs, volailles, etc. Et, par les échanges qu'elle effectue à la réception du ravitaillement américain, elle s'empare du beurre et des conserves et nous gratifie de choucroute aigre et de légumes secs poussiéreux.

3) toute imposition de guerre s'accompagne d'une prise d'otages, lesquels partagent la prison des criminels de droit commun jusqu'au paiement de l'indemnité.

4) au cours de l'hiver 1917, plusieurs notables sont déportés en Russie où il logent dans des baraques qu'ils doivent construire eux-mêmes à leur arrivée. Cette mesure est prise en représaille de l'internement de certains sujets allemands dans des camps de concentration français.

F) document : interprète de la commune de Ferrière la grande pendant les 30 premiers mois de la guerre, j'ai pris copie des ordres des différentes commandantures. J'en ai gardé quelques-uns relatifs à aux lettres prohibées, aux punitions infligées, aux réquisitions d'hommes, aux restrictions faites au ravitaillement, etc relatifs en un mot au système de guerre faite aux civils.

Signé : la directrice

Des rapports de l'autorité ennemie avec la population scolaire

A) Les établissements d'instruction ont-ils été ouverts pendant toute la durée de la guerre ? Ou momentanément fermés ?

L'autorité militaire allemande s'étant emparée dès 1914 de quatre classes sur cinq et le nombre d'élèves ayant sensiblement diminué, tous les enfants sont groupés dans l'unique salle disponible ; deux classes sont ensuite installées dans une usine, puis dans des maisons particulières ; la directrice fait classe dans sa maison. Par suite du manque de charbon, l'école est momentanément fermée pendant deux hivers.

B) Quelles ont été les prescriptions particulières édictées par les allemands à l'égard des établissements d'instruction !

En octobre 1914 une fiche rappelle aux parents d'obligations où ils sont d'envoyer à l'école les enfants de moins de 13 ans. Jusqu'en novembre 1916, c'est le gouvernement civil qui fixe les vacances.

C) Le commandant de place s'est-il immiscé dans les services d'enseignement ?

Non !

D) Des officiers délégués aux inspecteurs allemands ont-ils émis la prétention de contrôler l'enseignement ? Ont-ils pénétré dans l'école ? Interrogé les élèves ?

Deux officiers qui paraît-il étaient des inspecteurs pénètrent un jour dans l'école ; ils n'interrogent aucun élève ; leur visite se borne à un examen du local.

E) Les élèves ont-ils aussi été contraints à des travaux manuels ? Quelle a été leur attitude en ces circonstances ?

Le maire reçoit l'ordre de faire cueillir des feuilles par les écoliers et écolières. Après une demi-journée de travail, on regagne l'école et on y reste. L'ordre n'est pas renouvelé. La quantité de feuilles à fournir pour chaque enfant est taxée. Des enfants placent des cailloux dans les sacs afin d'atteindre plus vite le poids fixé.

F) Quelle a été, en général, l'attitude des soldats envers les enfants ? Des enfants à l'égard des troupes ?

1) En général plutôt bienveillants, surtout chez le simple soldat. Beaucoup partagent avec les enfants leur gamelle et les quelques friandises qu'ils possèdent.

2) Les enfants fréquentent volontiers les soldats, mais beaucoup par véritable sympathie que dans l'espoir d'obtenir d'eux quelques victuailles car ils ne perdent jamais l'occasion de ridiculiser l'ennemi par des mots, des chansons ou des gestes moqueurs. Témoin, ce fait : une compagnie de soldats fait l'exercice, un groupe d'enfants de 8 à 10 ans, armés de bâtons, les imite. Le jeune chef commande tout à coup : « achtung, nach Paris ! » (attention vers Paris) . Et les bambins, avec un ensemble parfait et un sang-froid imperturbable, marchant au pas de parade ... à reculons, à la grande fureur de l'officier allemand. Ils ont d'ailleurs jusqu'à un certain point le sens de leur devoir : les allemands, un jour, organisent spécialement pour eux une séance cinématographique. Pas un enfant ne s'y rend, et le spectacle n'a pas lieu faute de spectateurs. Ils emploient toute leur jeune intelligence à éviter le salut que les officiers exigent d'eux.

G) Le séjour des troupes allemandes a-t-il influé en quelque mesure sur le parler local ? Quelques mots allemands, plus ou moins déformés, y ont-ils pénétré et paraissent-ils devoir subsister ?

Kaput : perdu, brisé, anéanti

Egal : égal

Nicht comprendre : pas comprendre

Nicht arbeit : pas travailler

Krieg : guerre ; es ist krieg (c'est la guerre)

Fertig : fini

Ja : oui

Nach Paris : vers Paris

ORDRES DE PUNITION

18/02/1916 A la mairie de Ferrière la Grande

La Kommandantur punit, en vertu d'une ordonnance de police de Maubeuge, l'envoi de lettres prohibées :
 Mme Victor Motte née Germaine Quainzain, âgée de 25 ans, ménagère, française de Ferrière la Grande, amende de 60 marks, ou encore, de non apport, 20 jours de prison
 Oscar Delmotte, 49 ans, commerce colonial et chaussures, de Ferrière la Grande, amende de quatre-vingts marks ou 20 jours de prison

Il est demandé de faire exécuter cette punition aussitôt le reçu de l'ordre et de porter la somme à la caisse de la Kommandantur. Encore de non-paiement, livrer les coupables pour être emprisonnés.

Le Kommandant : Martini



10/04/1916 A la mairie de Ferrière la Grande

Dans la nuit du sept au 8 avril, sur la ligne de banlieue Rousies-Avesnes par Ferrière la Grande et Ferrière la Petite, près du km 90.9, le fil de transmission de Maubeuge-Avesnes a été coupé par malveillance ; une longueur d'environ 320 mètres a été dérobée, 24 isolateurs cassés à coups de pierres.

J'ai prié la commune de rechercher le coupable immédiatement et de me communiquer pour le 16 avril un rapport à ce sujet.

Pour ce dommage qui nous occasionne des pertes de temps, je me vois obligé de faire infliger la peine d'une contribution de guerre par le gouvernement général de Belgique. J'appelle là dessus l'attention que pareils désordres se sont déjà produits.

En outre, j'ordonne qu'aussitôt deux patrouilles de l'endroit soient dressées pour la surveillance de ce cercle de la commune. Pour conducteurs de la patrouille, seront choisis des notables seulement dans les noms seront envoyés de suite. Des patrouilles resteront en activité jusqu'à ce que les coupables soient trouvés.

Signé Martini



26/04/1916

Le gouvernement général de Belgique impose à la commune de Ferrière la Grande une contribution de 4000 marks pour le dommage causé à la ligne téléphonique vers Avesnes entre les deux pays. Cette somme est payable en huit jours au plus tard jusqu'au 3 mai à la caisse de la Kommandantur.

En outre la commune doit établir à ses frais des poteaux et fils manquants. En même temps, la commune est avertie qu'une demande en suppression ou annulation de la contribution est inutile. Elle doit s'exécuter pour le 3 Mai.



Die Zuckerverteilungstelle in Belgien

Brussel le 6/7/1916

Sur la lettre du 26/6/1916 des dons gratuits de sucre hollandais ne peuvent être accordés pour le moment, car, en premier lieu, un inventaire de l'effectif doit être fait.

Signé : Vumtze

07/01/1917 A la mairie de Ferrière la Grande

Je rappelle par la présente que, par ordre de la commandanture d'étape d'Hautmont, toute la population civile (hommes) doit se découvrir, tête nue devant chaque officier. Chaque inattention à cet ordre sera sévèrement punie de ma part.



28/12/1916

Delmer René, domicilié à Ferrière, JK n°52, est puni de 10 jours d'arrêt parce qu'il n'a pas salué un officier et s'est montré impertinent envers lui. Delmer doit se rendre au plus tard le 1^{er} janvier 1917 au tribunal a Hautmont pour subir sa condamnation. Cet ordre doit être communiquée à Delmer.



25/02/1917

Au 11 de ce mois à 4h30 du soir se présenteront devant la mairie 70 ouvriers civils (gens capables de travail) près du lieutenant Ortlub. La commune doit choisir ces personnes donner une liste nominative au lieutenant.

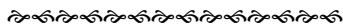
Ces gens resteront jusqu'au 15 de ce mois et seront logés près de la gare, après des instructions du commandant de l'endroit capitaine Block. Soins et paiement aux frais de la ville.



25/02/1917

Conformément à un ordre de l'inspection d'étape, 40 ouvriers civils doivent être mis à la disposition de l'Elektriker truppe, ouvriers qui n'avaient pas de profession déterminée. Ces ouvriers devront se munir de chauds vêtements, de linge, de chaussures et d'une couverture de laine.

Se présenter lundi à 8h00 du matin au bureau de l'Elektriker truppe à Ferrière la Grande



Maubeuge le 12-7-16

A Monsieur le Chef de Canton,

Les vacances pour l'été 1916 commenceront le lundi 31 juillet et finiront le 23 septembre ; ceci doit être porté à la connaissance des directions d'écoles, instituteurs et institutrices. Chaque école devant faire rapport le lundi 25 septembre au chef de canton, sur la reprise ponctuelle des cours ; les rapports devront mettre envoyés réunis avant le 30 septembre.

Signé : PFAFF

Pour copie conforme. A Ferrière la Grande, le 17 juillet 1916, le maire, A WILLAME



Ordre de la commandanture

Les enfants des écoles, accompagnés de leurs maîtres doivent faire du foin. Ils se présenteront à la patrouille agricole aujourd'hui 27 mai à 2h00 de l'après-midi.

Ils seront guidés par un soldat de patrouille

Ferrière la Grande, le 27 mai 1918

Ordre de la kommandantur

- 1) L'enseignement reprendra seulement quand le chauffage des écoles ne sera plus nécessaire.
- 2) Pendant les heures de congés, les écoliers de toutes les écoles seront astreints aux travaux des jardins et des champs pour autant qu'il ne soient pas trop jeunes ou empêchés par suite de maladie.
- 3) Les prescriptions suivantes seront applicables pour les travaux des champs et jardins à faire par la jeunesse :
- a) Tous les élèves bien constitués corporellement seront astreints au règlement des prés et pâtures en ce qui concerne surtout l'éparpillement des taupinières.
 - b) A la culture des légumes dans les champs et jardins.
 - i. Les plus vieux seront employés à la fouille des champs et jardins.
 - ii. Les plus vieux et les plus jeunes pour planter les légumes et enlever les mauvaises herbes.
 - c) Culture des champs
 - i. Tous les élèves seront employés pour planter les pommes de terre.
 - ii. Au mois de mai pour les élèves seront occupés à chardonner et l'enlèvement du lierre terrestre.
 - iii. En aider les élèves les plus vieux bêchotteront les fruits des champs et aideront à la fenaison.
- 4) Les instituteurs surveilleront eux-mêmes des travaux des champs faits par les élèves. Les mêmes sont personnellement responsables de l'exécution rigoureuse du présent ordre qui sera publié de la façon usitée dans la localité. Le commandant : Von WITZENDORFF



AVIS

Par jugement du tribunal militaire, en date du 17 Mai 1916 les personnes suivantes sont condamnées

A 12 ans de travaux forcés :

- 1. LONGUEVILLE Georges, 1^{er} adjoint de la Mairie d'Hautmont, d'Hautmont;
- 2. DUBOIS Louis, directeur d'une fabrique de produits chimiques à Wondelgem.

A 4 ans de travaux forcés :

- 3. M^{me} Madeleine BAUWENS, née DALU-WEIN de Cond

L'ORDRE DE LA LIBERATION

Deuxième ordre national après la Légion d'Honneur, elle a été instituée par le Général De Gaulle à Brazzaville le 16 novembre 1940.

Elle est destinée « à récompenser les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se seront signalées dans l'œuvre de libération de la France et de son Empire. »

L'insigne de l'Ordre de la Libération consiste dans un écu, portant un glaive surchargé d'une Croix de Lorraine, avec au revers inscrit: « Patriam Servando Victoriam Tuli » (« En servant la Patrie, il a remporté la Victoire »).

Le ruban, de moire noire et verte, symbolisera le deuil et l'espérance de la Patrie

1059 croix ont été décernées depuis sa création jusqu'à la cessation d'attribution le 23 janvier 1946 ; deux autres seront décernées en 1958 à

Winston Churchill et en 1960 au roi George VI.

Deux Avesnois ont reçu cette récompense : Gérard HENNEBERT et Albert LEBON.



HENNEBERT Gérard Georges Jean Ghislain, alias : Lapoule, Frit B, Baron

Il naît le 11 octobre 1913 à Maubeuge, fils de Victorien Charles HENNEBERT, chef d'atelier, et d'Angèle LEMAIRE, demeurant lieu dit « les hauts fourneaux ».

Après des études au collège de Maubeuge et à l'Ecole Nationale d'Armentières, il obtient sur concours le poste d'agent technique au ministère de l'air. Peu après, il se marie à Maubeuge, le 6 mai 1933 avec Simone Marie BOILLOT.

Il devance l'appel et il sert à la 2e escadre de bombardement de nuit à Reims.

En 1939, il est affecté comme élève officier à l'Ecole de l'Air à Bordeaux. Il sera démobilisé à Perpignan en septembre 1940 comme aspirant de réserve, mais décide de poursuivre le combat.

Il entre fin 1941 dans la Résistance active après avoir essayé de rejoindre l'Angleterre sans succès.

En septembre 1942, Hervé Monjaret, un des responsables du Service des Opérations Aériennes et Maritimes (SOAM) en mission en France, le persuade de travailler avec lui à la mission "Frit" consistant en l'organisation de terrains de parachutages.

Sous les pseudonymes de "Lapoule" ou de "Frit B", il recherche des terrains utilisables pour des atterrissages et des parachutages clandestins, puis transmet les informations à Londres puis organise les réceptions principalement dans le département de la Loire.

Il a sous ses ordres quatre responsables locaux des opérations aériennes qui agissent dans quatre autres régions.

Il participe aussi directement à des opérations de sabotage.

Engagé dans les FFL, il devient en 1943 un des adjoints de Pierre Rateau, alias Arthur, chef du Centre des Opérations de Parachutages et d'Atterrissages.

Appelé en Angleterre, il s'envole de Saône-et-Loire, le 17 octobre 1943 dans le même avion que le général de Lattre de Tassigny, afin de suivre un stage d'officier opérations.

Le 5 janvier 1944, il revient en France. Il prend alors une part active à la réception des armes pour les forces de la Résistance au sein de la Section des Atterrissages et des Parachutages dans la région 5 : Corrèze, Creuse, Dordogne, Haute-Vienne, Indre ainsi qu'une partie de l'Indre-et-Loire, de la Vienne et de la Charente.

Arrêté par la Gestapo avec plusieurs camarades le 5 avril 1944, il parvient à s'évader et reprend ses activités alors que sa tête est mise à prix.

Puis il installe son PC en Corrèze et assure le succès de plusieurs opérations de jour et l'armement de toutes les unités de maquis.

Au cours d'une inspection, il est victime d'un grave accident mais il reste à son poste de commandement jusqu'à la libération de sa région.

Une fois la France libérée, il demande à partir pour l'Extrême-Orient. Il est affecté comme capitaine de l'armée de l'air, au Parc d'aviation de Saigon, où il arrive fin juillet 1945, puis est démobilisé sur place en décembre.

Il commence alors une carrière dans l'agriculture locale aux Plantations Michelin. Il se remarie le 26 juin 1948.

Il décède le 15 août 1953, dans une embuscade du Viet-Minh : sa jeep saute sur une mine; il en sort vivant mais est achevé de plusieurs balles.

Son corps repose à Binic dans les Côtes d'Armor.

Décorations:

- ◆ Chevalier de la Légion d'Honneur
- ◆ Compagnon de la Libération, décret du 19 octobre 1945
- ◆ Croix de Guerre 1939-1945 (3 citations)
- ◆ Croix de Guerre des TOE (1 citation)
- ◆ Médaille de la Résistance avec rosette
- ◆ Distinguished Service Order (GB)

LEBON Louis Albert

Il naît le 1er juin 1908 à **Hautmont**, fils de Louis Eugène LEBON, sous-lieutenant au 145^e RI, et de Louise Fernande LOUIS.

Bachelier, il effectue, de 1928 à 1930, son service militaire au 8e Régiment du Génie. Il obtient le grade de sergent.

Inspecteur de la sûreté nationale à Bordeaux de 1931 à 1934, il passe le concours de commissaire, et entre comme commissaire adjoint à la préfecture de police à Paris.

Il est mobilisé le 24 août 1939. Il est affecté à la 30e Division d'infanterie alpine. Capturé le 18 juin 1940 dans les Vosges, il s'évade le lendemain, est repris à Rambervillers et s'évade à nouveau.

Il rejoint Paris où il se fait démobiliser le 8 août 1940. Il reprend immédiatement ses fonctions de commissaire adjoint à la préfecture de police. Il constitue dès août 1940, avec quelques camarades policiers, une unité de résistance, Le Coq Gaulois, dont il prend le commandement. Ce groupe comprend début 1941 une centaine d'hommes. Il est dénoncé par un gardien de la paix avec une douzaine de ses camarades et arrêté à son domicile le 21 janvier 1941 par les services de la préfecture de police.

Mis à la disposition des autorités allemandes, Albert Lebon est successivement interné à la prison de la Santé, au Cherche-Midi puis à Fresnes. Condamné le 23 mai 1941 par la cour martiale allemande à 15 ans de travaux forcés pour aide à l'ennemi, 5 ans de travaux forcés pour détention d'armes et 8 mois de la même peine

pour détention de tracts anti allemands. Ses compagnons s'en sortent avec des peines relativement légères, car il revendique la responsabilité. Déporté le 7 juillet 1941, il est détenu à la prison de Rheinbach du 7 août au 20 novembre 1941 puis à la prison de Siegburg près de Bonn où il est délivré par les troupes américaines le 27 mars 1945. Très affaibli, malade du typhus, il est rapatrié en France le 21 mai. Il reprend son poste à la préfecture de police où il devient commissaire principal à Colombes, avant d'être réformé en octobre 1946, en raison des infirmités contractées en déportation.

Commissaire principal honoraire, il trouve en 1947 un poste de fonctionnaire de l'ONU à New York avant de rentrer en France en 1955. Il exerce ensuite différentes fonctions, notamment comme attaché à la direction générale des aéroports de Paris. Il se remarie le 20 février 1979 à Chambéry.

Il décède le 6 juin 1988 à Tavernes dans le Var.

Décorations:

- ◆ Commandeur de la Légion d'Honneur
- ◆ Compagnon de la Libération, décret du 12 juin 1945
- ◆ Croix de Guerre 39-45
- ◆ Croix du Combattant Volontaire de la Résistance
- ◆ Médaille des Déportés et Internés Résistants

CONCESSION DES SERVICES EXTERIEURS DES POMPES FUNEBRES: EXEMPLE DE ROUSIES EN 1935

Le 20 février 1935, une délibération du conseil municipal de Rousies renouvelle le marché de gré à gré concernant le service extérieur des pompes funèbres. C'est la société des pompes funèbres générales qui emporte le marché, s'engageant à consentir une redevance de 1800 FRF au profit du bureau de bienfaisance.

Un règlement est signé, qui nous permet de découvrir les usages de l'époque:

La fourniture de cercueils n'est pas comprise dans la présente concession.

Article un: les corps des personnes décédées seront transportés individuellement sur un corbillard attelé d'un ou deux chevaux selon les classes du convoi, conduits par un cocher vêtu de deuil. Le cercueil sera toujours recouvert d'un drap mortuaire garni selon la classe choisie. Le corbillard devra être rendu à la maison mortuaire ¼ d'heure avant la levée du corps. Les tentures extérieures des maisons mortuaires devront être posées une demi-heure avant l'heure fixée pour le convoi.

Article trois : en cas d'inhumation hors du cimetière communal, les corps seront transportés par les voitures du concessionnaire jusqu'aux limites de la commune, et vice et versa pour les corps venant de l'extérieur.

Article quatre : les corbillards et tentures extérieures seront fournis au prix du tarif ci-dessous aux risques et périls de la société :

1^{re} classe : corbillard à galerie argentée, orné de tentures et draperies en drap galonnées et frangées argent, deux chevaux recouverts de grands caparaçons et camails galonnés argent, 4 panaches, cocher en grande livrée, drap mortuaire galonné et frangé argent, deux plumets à la tête des chevaux, deux porteurs : 325 FRF

2^e classe N°1 : corbillard à galerie argentée, orné de tentures et draperies en drap galonnées et frangées argent, mais moins richement drapé que la première classe, deux chevaux recouverts de petits caparaçons galonnés argent, drap mortuaire galonné et frangé argent, deux porteurs : 225 FRF

2^e classe N°2 : corbillard à galerie argentée, orné de tentures et draperies en drap galonnées et frangées coton, deux chevaux recouverts de petits caparaçons galonnés coton, drap mortuaire galonné coton, deux porteurs : 160 FRF

3^e classe : corbillard garni d'un lambrequin frangé et galonné coton, un cheval recouvert d'un petit caparaçon galonné coton, drap mortuaire galonné coton, deux porteurs : 90 FRF

4^e classe : corbillard garni d'un simple lambrequin galonné coton, un cheval, deux porteurs : 50 FRF

5^e classe : Corbillard sans garniture, un cheval, deux porteurs : 25 FRF

Fourgon funéraire : fourgon funéraire, transport sur le territoire de la commune, deux porteurs :

80 FRF

A titre particulier, en vue de la création du nouveau cimetière, les restes mortels des personnes exhumées seront transportés de l'ancien au nouveau cimetière par un fourgon funéraire au prix forfaitaire de : 50 FRF

Porteurs supplémentaires : lorsque le poids du cercueil l'exigera ou lorsque les familles en feront la demande, les porteurs supplémentaires seront tarifés au prix ci-dessous :

Première classe : 25 FRF, deuxième classe 20 FRF, troisième classe 15 FRF et quatrième classe 10 FRF.

Tarif des tentures extérieures et portières facultatives : de 125 francs pour la première classe à 25 francs pour la quatrième classe.

Article sept : en compensation du monopole qui lui est concédé, la société s'engage à faire gratuitement le transport des personnes secourues par le bureau de bienfaisance ou dont l'indigence notoire aura été certifiée par l'autorité municipale avec le corbillard de la cinquième classe, et de plus à fournir un cercueil de peuplier de 15 millimètres d'épaisseur. En outre la société fera versement au bureau de bienfaisance d'une redevance annuelle de 1800 FRF payable par ¼ à trimestre échu.

ASSOCIATION RACINES ET PATRIMOINE

AG du 20/02/2013

L'assemblée générale de l'association s'est tenue mercredi 20 février 2013, salle de réception de l'espace associatif Van Soest à Rousies, en présence de Pierre Roche, maire de la commune, Josiane Sulek, première adjointe, Brigitte Houant, adjointe à la culture et aux associations, Gérard Fouquet, adjoint aux sports.

BILAN FINANCIER

Adhésions:

93 adhérents dont une partie de l'an dernier qui s'étaient inscrits pour deux ans.

Les cotisations se sont élevées à 1221 euros.

Dépenses:

Le montant des dépenses s'élève à 1013,19 euros

Pour 2012 nous n'avons pas eu de subvention municipale de fonctionnement.

Solde de l'année : 190,81 euros

Merci à René notre trésorier, et à Bernard, notre contrôleur.

BILAN d'ACTIVITE

1) Expositions, salons:

a) l'exposition du jeudi de l'Ascension a attiré, cette année encore, de nombreux visiteurs.

Le thème principal de notre 7e exposition était : « Rousies hier et aujourd'hui ». Les documents nous montraient deux vues de Rousies prises à un siècle d'écart, opposant charme et modernité.

Une nouvelle série de photos de classe a intéressé nos visiteurs.

C'est un gros travail de préparation dont il faut remercier les membres actifs de l'association, et en particulier Jean Pierre et Bernard,

C'est une satisfaction pour nous de voir les visiteurs commenter les documents, parfois revenir avec des amis ou des membres de leur famille ou nous proposer de nouveaux documents.

b) le 2e congrès inter-régional de généalogie et d'histoire locale d'Ecaudœuvres les 15 et 16 septembre nous a permis de rencontrer de nombreuses associations françaises et belges, un public nombreux. Le webmestre du site ministériel "Mémoire des Hommes" était présent, et nous avons pu avoir des échanges fructueux.

c) le salon de l'association Ardennes Généalogie des 1 et 2 décembre recevait des associations du Nord, de l'Aisne, de la Meuse, des Ardennes et de Belgique

2) permanences :

Les réunions ont eu lieu deux fois par mois dans le local de la rue de Maubeuge. L'association remercie la mairie de mettre à disposition un local pour nos réunions.

3) internet :

a) un site internet : <http://www.rp59.fr>

b) un forum internet : <http://fr.groups.yahoo.com/group/avesnois/>

c) une base de données des dépouillements consultable en ligne

Le site internet est la vitrine de l'association. La présentation est régulièrement refaite. Il y a eu 4114 consultations en 2012.

De nombreuses pages d'histoire locale sont disponibles. Rousies y a une place prépondérante.

Les bulletins trimestriels qui nous donnent quelques "traces d'histoire" de notre région attirent de nombreux visiteurs. A chaque bulletin, on y trouve une page d'histoire locale roséenne. Le dernier porte le numéro 9. Le bulletin suivant doit sortir en mars. Pour réaliser le bulletin, il faut des articles. Merci aux contributeurs et aux correcteurs.

Le forum internet permet les échanges entre adhérents et généalogistes en dehors des permanences. Il y a 628 inscrits. 867 messages ont été envoyés auxquels il faut ajouter tous les messages envoyés sur la boîte mail de l'association.

La base de données « actes en ligne » a été créée en début d'année 2008.

Elle contient actuellement 548510 entrées, soit 20343 de plus que l'an dernier. Il y a eu 24996 visites en 2012 (compteur 97683). Plus besoin de poser une question sur le forum quand on peut trouver la solution soi-même dans la base de données. Les recherches sont facilitées. Merci à tous ceux qui contribuent aux dépouillements.

4) La numérisation des données :

Les plus importantes ont été faites aux archives municipales de Maubeuge par Raymond, Gérard et Bernard.

Nous avons numérisé quelques boîtes d'archives diapo du club photo. Cela a servi pour les vœux du maire en janvier, et servira pour nos futures expositions.

D'autres documents issus d'archives personnelles ont été numérisés. Merci à M. Hulin, Josiane, Michel, et autres que j'oublie, et à Jean Pierre pour le travail.

5) URAG : notre association est membre de l'Union Régionale des Associations de Généalogie.

6) Projets : autres que ceux que nous réalisons annuellement

- * Si nous avons accès aux archives communales, développer l'étude de l'histoire contemporaine de la commune,
- * Commémorer le centenaire de la déclaration de la guerre 1914-1918,
- * Expo de l'Ascension sur 3 jours : Il sera possible de venir étoffer ou démarrer sa généalogie mercredi toute la journée.
- * Si nous obtenons une subvention communale cette année, changer nos équipements informatiques .

7) permanences : 25 rue de Maubeuge à Rousies Expo : mairie de Rousies

L'assemblée générale s'est terminée avec le pot offert par la municipalité.



ASCENSION 2013: 8e EXPOSITION

- ◆ du 3 au 5 mai, exposition salle des fêtes de Ferrière la Grande: rétrospective du jumelage avec Hadleigh
- ◆ Du 7 au 9 mai, exposition salle de fêtes de Rousies
 - mardi à 17h00: conférence « Rousies, quelques pages d'histoire locale »
 - mardi à 18h30: vernissage de l'exposition (et de celle du club photo)
 - mercredi de 9h à 17h: démarrer sa généalogie; les outils utiles aux généalogistes
 - mardi, mercredi, et jeudi de 8h à 17h: exposition d'histoire locale

TRACES D'HISTOIRE

Si l'enseignement était généralement l'œuvre du clergé dans les temps anciens, les périodes révolutionnaires marquèrent un changement important dans l'art d'enseigner.

Voici l'école libre qui gagne du terrain au détriment de l'enseignement catholique, qui ne disparaît pas pour autant.

Généralement réservés aux garçons, au rythme des saisons agricoles, les cours sont moins prodigués aux filles.

Nous constatons nettement cette différence, simplement en comparant la proportion des sexes de signataires d'actes de catholicité puis d'Etat Civil, en particulier au moment du mariage.

Un autre lieu d'éducation voit le jour, celui des plus jeunes, que nous appelons de nos jours l'école maternelle.

En Val de Sambre, dans une commune en plein essor, la nécessité d'offrir une instruction correcte au plus grand nombre ne manque pas de poser des soucis de capacité d'accueil.

A Ferrière-la-Grande, en plein développement industriel, l'enseignement des enfants est un élément indispensable à la sédentarisation des ouvriers venus trouver un emploi dans l'industrie.

Naissance de l'Ecole des filles et de l'asile à FERRIERE-LA-GRANDE

A Ferrière-la-Grande, comme dans beaucoup de communes, l'Ecole communale est implantée dans la Mairie. Ici, en plus, le logement de l'instituteur est situé à l'étage de celle-ci.

Le dit logement tient une place importante dans une Mairie construite depuis quelques années (1837/1839). Sur une emprise au sol de 17m36 par 7m 44, seuls 9 mètres sont utilisés par une grande salle à usage communal. Le reste est pris par le dit logement de l'instituteur.

Il faut séparer les garçons des filles. La place disponible dans l'Ecole communale ne répond pas aux besoins.

La Mairie n'est pas extensible à l'infini. Il faut se rendre à l'évidence, puisque la nécessité de séparation des sexes est coutumière en France, les garçons seront conservés dans les locaux anciens, les filles iront dans un autre lieu.

Le Conseil municipal, dirigé par le maire, Augustin LECOMTE, les adjoints SOUVY Jean Joseph, BERNADOU Jean Baptiste Florent, le docteur HERBECQ Constant, se rend vite compte qu'il est impératif d'édifier un bâtiment réservé à cet usage. Les avis des élus sont très partagés.

1) Dans un premier temps, l'idée retenue fut celle de construire une école de filles et salle d'asile. Ce sera le projet adopté le **27 mai 1843**.

Le temps passait. Rien ne sortait de terre.

2) Dans un second temps germa l'idée de réutiliser une ancienne habitation. Le Conseil municipal se propose d'aliéner la maison du sieur Mazure le **6 janvier 1845**,

3) Dans un troisième temps, nouvelle proposition d'implantation dans une maison ancienne, propriété initiale de feu Rose COCHET, 10 mois plus tard, le **14 décembre 1845**.

Cette proposition semble logique car ce logis est attenant au presbytère, donc près de l'église.

4) Nouveau rebondissement :

- Le **19 février 1847**, le Conseil municipal revient à sa première idée (de 1843) et se propose d'acheter, route de Solre, un terrain libre appartenant à RAOUT Adrien, mitoyen sur deux côtés de la propriété de LECOMTE Joseph.

- Le **1^{er} Mars 1847**, la Commune de Ferrière-la-Grande, après le relevé et sur plans de l'instituteur M. LEFEBVRE, procède à l'acquisition du dit terrain pour un montant de 1200 Francs (de l'époque...).

Là, il est permis de s'attendre à la pose de la première pierre.

Les enfants sont à l'étroit, les parents râlent sur la manière dont ils sont accueillis.

Mais ils ne sont pas les seuls râleurs. Au sein du Conseil municipal, à force de trop attendre (et de trop en entendre de la part des citoyens), on finit par changer une nouvelle fois d'avis.

5) Un certain CAUDERLIER Laurent rebondit sur l'indécision des élus.

Il possède une maison basse avec 2 grandes salles, un hall d'entrée, une cave et une étable attenante. Le tout est bordé d'un terrain d'un peu plus de 10 ares.

Le Conseil municipal se penche sur cette nouvelle situation qui semble retenir toute son attention le **24 mars 1849**. Il reste toutefois à se séparer du terrain acquis 2 ans plus tôt pour le même but, ce que pour une fois le Conseil approuve. La question sera mise en débat lors d'un prochain conseil.

6) Dès le conseil d'Avril, le **20 avril 1849** très exactement, l'examen de la proposition d'acquisition de CAUDERLIER est mise à l'ordre du jour. Le bâtiment ne répond pas immédiatement à son nouvel usage mais son état justifie la proposition du Conseil d'acquérir la propriété pour un montant de 3500 Francs. Ce montant serait en partie compensé par la revente du terrain initialement choisi et propriété de la commune. Le choix se porte sur une mise aux enchères avec mise à prix de 1000 Francs.

Voici donc le lieu d'implantation abandonné.

7) Le devis de mise en conformité du bâtiment avec son nouvel usage est présenté au conseil municipal. Le 23 novembre 1849, l'évaluation du montant des travaux pour la transformation de la maison de CAUDERLIER Laurent, est examinée par le Conseil municipal qui ne retient alors que la création d'une Ecole de filles pour la somme de 12 639,64 Francs. L'asile sera l'objet d'un autre débat.

Ouf ! Voilà les travaux qui commencent en 1851, réalisés par les entrepreneurs DELMER et MAHAUT. La cour est initialement plantée de marronniers.

La chose serait trop belle si les choses en restaient là.

8) Nouvel épisode à l'école municipale :

Le cas de l'implantation de l'asile n'était toujours pas tranché.

Le problème est majeur, il faut se prononcer.

Deux séances extraordinaires du Conseil municipal ne seront pas de trop. Les **2 octobre 1851** puis **13 novembre 1851**, suffiront finalement à statuer sur l'échange d'un terrain communal avec PIERART Philippe. Le terrain choisi est attenant à celui de l'Ecole des filles et situé au fond de la cour.

Cette annexe ne sera achevée qu'en 1853, cette fois sous le mandat du maire DEHAVAY Constant, de son premier adjoint le docteur HERBECQ Constant, ce dernier déjà adjoint au début du projet (élus depuis le 31 juillet 1852).

Voici, au bout de 8 années de discussions, que se termine ce long périple avant l'inauguration tant attendue des concitoyens.

Et que devint le terrain acquis en 1847 à RAOUL Adrien pour le projet initial ?

On y retrouvera finalement la Poste, autre service nécessaire à la population après sa vente par la Commune de Ferrière-la-Grande, en 1849.

Et l'école communale des garçons, me direz-vous. Tout ne va pas pour le mieux. La population communale double en peu d'années.

Revoici notre Conseil municipal qui planche sur le cas de la Mairie-Ecole.

Pas question de recommencer le même roman que pour la création de l'école des filles et l'Asile.

Ecole et Mairie resteront dans un même lieu, simplement « *On va pousser les murs !* ».

Le conseil municipal suit la présentation du projet par le maire Pierre-François DUMONT, lors de la séance du **18 août 1863**.

Sur le motif du doublement de la population et vu l'exiguïté des lieux, des travaux sont adoptés. Ils seront menés sous la direction d'un architecte d'Avesnes, M. GUILLEMIN.

C'est ainsi que la Mairie passe de « 7 à 9 fenêtres ».

Dans la grande salle de l'étage, initialement en carreaux rouges, un plancher est posé.

Notre instituteur rejoint son nouveau logement, en totalité au rez-de-chaussée de la mairie.

Une nouvelle vague de travaux est engagée en 1905.

Un air de modernisme est alors donné : le gaz arrive enfin en mairie ! On en profite pour mettre le bâtiment « au goût du jour ».

La grande salle de l'étage, étendue grâce au relogement antérieur de l'instituteur, mesure maintenant 14 mètres de longueur. C'est aussi la salle du conseil municipal. Avec les nouvelles modifications, elle devient tour à tour salle des mariages et de réunions publiques, mais aussi salle de concerts et de bals. L'instituteur est à plaindre, son plafond se met à trembler. Bien difficile dans ces conditions de corriger les devoirs.

Le défaut d'une salle des fêtes se fait de plus en plus sentir. Pas pratique, plutôt dangereux pour les locaux de la mairie en rez-de-chaussée, tout comme « l'instit ».

C'est pourtant lui qui en fera les frais.

Après tout, il est hébergé ! Son jardin attire des regards envieux. Situé à l'angle des rues de la mairie et du Marais, le Conseil municipal rappelle que ce terrain est propriété de la commune. De plus, il offre un autre avantage. Parce que le jardin est situé au dos de la mairie, des frais de décoration extérieure du futur bâtiment peuvent être réalisés. Il n'en faut pas plus pour que le confort de l'enseignant soit revu à la baisse.

Revenons à l'école.

Des noms marquèrent l'histoire de l'enseignement dans la commune. En particulier ceux des directeurs et directrices successifs.

Nous nous arrêterons dans cette étude au début du 20ème siècle.

Tout d'abord, l'école des garçons :

1795	1803	NEUILLEZ	Nicolas	Ecole mixte
1803	1830	MENGAL	Jean Baptiste	Ecole mixte
1831	1834	MARTIN	Clément	Ecole mixte
1834	1857	LEFEBVRE	Clément	Ecole mixte
1842	1842	FRERE	Jules	<i>Ecole libre</i>
1857	1858	LAGERSIE	?	Ecole communale
1858	1863	PIDOUX	?	Ecole communale
1863	1893	ROSELLE	Désiré-Joseph	Ecole communale
1893	1899	LECERF	Louis-Joseph	Ecole communale
1899	1902	DEFAUX	Emile	Ecole communale
1902		LALOUX	Léon	Ecole communale

Puis, la très demandée Ecole des filles :

1829	1834	COUVREUR	Judith	Ecole communale
1836	1836	NEUILLET	Caroline	<i>Ecole libre</i>
1847	1851	RAHIRE / LOGER	Zélie	Ecole d'asile puis école des filles
1851	1863	MINAIRE / TITEUX	Esther	Ecole communale
1863	1875	GILLET	Céline	Ecole communale
1875	1878	LENER	?	Ecole communale
1875	1878	TRICOIRE *	Victoire-Renelde-Joséphine	<i>Ecole libre</i>
1878	1882	BLEHAUT	?	Ecole communale
1882	1903	GAUTIER / MONTEBELLO	Anatolie	Ecole communale
1897	1902	GODEFROY **	Rose	<i>Ecole libre</i>
1903	?	HOUCHE	Léonie	Ecole communale
1903	?	MENEAU	Pauline	<i>Ecole libre</i>

* TRICOIRE Victoire est plus connue sous le nom de sœur Marie Joséphine, de la congrégation des sœurs de Sainte-Marie d'Angers

** GODEFROY Rose est plus connue sous le nom de sœur Marie-Symphorien

Ici, nous voyons que bien que la séparation de l'Eglise et de l'Etat ne soit pas prononcée, l'enseignement au sein des écoles était réalisé sous la direction de sœurs.

Les enfants sont accueillis dans école distincte et dite libre. Il faut dire que les sœurs étaient bien présentes dans la commune, et comptaient dans leur rang des dames très instruites.

De nos jours, les mairies sont toujours propriétaires des écoles maternelles et primaires. La création, l'entretien comme l'aménagement sont toujours l'objet d'une part non négligeable des budgets communaux.

Tout comme alors, le nombre d'enfants fluctue aussi en fonction de l'emploi potentiel dans le bassin de vie. Il est devenu bien plus rare de bâtir que de fermer une classe..., une école...

UN ARMURIER: GILLES VAAST CERISIER

Extrait des registres du comité de salut public de la convention nationale du 13 floréal, l'an 2 de la république. Rapport d'Albert Boniface François SALLENGROS, député du Nord.

Citoyens, dans le courant du mois d'août dernier, le citoyen Vigier, commissaire à l'armement du Nord, requit plusieurs ouvriers de la manufacture d'armes de Maubeuge de se rendre à Arras avec leurs familles, et d'y transporter leurs outils et ateliers, pour y mettre en état de service les armes qui étaient susceptibles de réparations.

Gilles Vaast CERISIER fut compris dans la réquisition et s'empessa d'obéir. Rendu à Arras avec sa femme et ses enfants, il organisa un atelier de garnisseur, et y travailla, ainsi que sa femme, comme chef d'atelier, jusqu'au 29 frimaire. Il succomba alors à ces pénibles travaux, et y mourut dans le plein exercice de ses fonctions, après plus de trente ans de service dans la manufacture de Maubeuge.

Il laisse six enfants en bas âge, puisque l'aîné n'a pas atteint l'âge de quinze ans, et sa veuve reste absolument privée de toute ressource. Elle possédait une maison située à Rousies, près Maubeuge. Pendant le blocus de cette place, les Autrichiens l'incendièrent avec les bâtiments en dépendant. Cette femme courageuse a continué, après la mort de son mari, de travailler à la garniture des canons ; aujourd'hui cette ressource lui manque, les canons ne se trouvant plus en quantité suffisante dans les ateliers de cette commune pour entretenir tous les ouvriers. Se voyant congédiée, elle a demandé qu'on lui fournisse une voiture pour transporter sa boutique à Paris, où elle espérait travailler utilement pour le service de la patrie, et on n'a pu lui accorder.

Ces faits sont attestés par différents certificats joints à la pétition de la citoyenne veuve CERISIER; mais il a paru à votre comité des secours, auquel vous avez renvoyé la pétition, que vous ne laisseriez pas dans la détresse et dans la plus affreuse misère une veuve et six enfants dont le mari et le père a si bien mérité de la patrie qu'il n'a cessé de servir pendant toute sa vie.

En conséquence, je suis chargé de vous proposer le projet de décret suivant: "la convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des secours publics, décrète:

art. 1er. Les commissaires de la trésorerie nationale tiendront à la disposition du conseil général de la commune d'Arras une somme de 300 livres, pour être remise, le plus promptement possible, à la citoyenne veuve de Gilles Vaast CERISIER, vivant chef de l'atelier de garnisseurs de canons de fusils, dit du Collège, établi dans cette commune.

II. La convention nationale renvoie à son comité de salut public la pétition de la citoyenne veuve CERISIER, avec les pièces y jointes, pour mettre en réquisition, s'il le croit avantageux à la chose publique, cette veuve courageuse et ses enfants, avec les outils et atelier qui lui appartiennent, ou pour prendre, à l'égard de ladite veuve et de ses six enfants, tel autre parti qu'il croira convenir et que mérite leur position malheureuse et digne de la justice et de la reconnaissance nationales.

Ce décret est adopté.

CERISIER Gilles Vaast est né le 03/06/1752 à Rousies, fils de Pierre et de Marie Catherine GODISSART. Veuf de DUBOIS Marie Françoise Joseph, décédée le 19/05/1785 à Rousies, Il a épousé en secondes noces Catherine BOISTELLE le 14/02/1786 à Maubeuge. Il est décédé entre 08/1793 et le 13 floréal an II (02/05/1794).

ROUSIES

Conseil d'administration des associations généalogiques



Lors du conseil d'administration, les cercles de généalogie ont fait le point sur leurs travaux.

L'union régionale des associations généalogiques du Nord – Pas-de-Calais et de Belgique a tenu son conseil d'administration trimestriel, mercredi à l'espace Van-Scoët. L'URAG regroupe treize associations qui effectuent des recherches historiques et généalogiques. Elle édite entre autres la revue des bateliers.

Lors des dépouillements d'actes, il n'est pas rare de trouver des naissances d'enfants dont les parents naviguaient sur les cours d'eau. De par le métier des parents, on retrouve des naissances d'enfants loin des ports d'attache. Ces fascicules sont donc très utiles pour

ces recherches particulières.

Alain Delfosse, président de l'association Racines et patrimoines, accueillait ce conseil d'administration. Avec les bénévoles de l'association, il prépare actuellement une exposition qui aura lieu, du 3 au 5 mai, à Ferrière-la-Grande. Cette exposition sera consacrée à une rétrospective du jumelage avec les Anglais d'Hadleigh.

Une autre exposition aura lieu à Rousies à l'occasion des fêtes de l'ascension, du mardi 7 mai au jeudi 9 mai. ■

► Site de l'association : <http://www.rp59.fr>
Mail : alain-delfosse@wanaddo.fr